

VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF



BOTSWANA ET ZIMBABWE



du vendredi 13 au jeudi 26 janvier 2023

Accompagné par le photographe animalier Chris Schmid



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

DECOUVERTE DU BOTSWANA – ENTRE TERRE ET EAU

Cet itinéraire vous propose de partir à la découverte des principales réserves situées dans la partie nord du Botswana ainsi que des chutes Victoria. Il propose des hébergements de très bonne qualité, situés dans des concessions privées, vous offrant le privilège d'un séjour quasi exclusif.



Vous profiterez d'activités privatives variées sur terre comme sur eau, encadrées par des guides anglophones expérimentés.

Vous débuterez votre voyage par la découverte du fabuleux delta de l'Okavango où vous séjournerez quatre nuits dans un charmant lodge situé au bord des eaux permanentes d'un lagon.

Vous poursuivrez votre voyage en vous rendant dans la concession de Kwando, un des territoires les plus isolés du Botswana, où vous goûterez à l'adrénaline des safaris hors-piste, de nuit et/ou à pied. Peut-être rencontrerez vous une meute de lycaons ou un guépard partant en chasse.

Vous terminerez votre voyage en séjournant aux chutes Victoria, qui offrent un des spectacles les plus impressionnants d'Afrique.

LES GRANDS MOMENTS DU VOYAGE

- **Bénéficiez des conseils** de votre expert en photo animalier
- **Voyagez en petit groupe** (6-8 personnes)
- **Immergez-vous dans la brousse** et savourez des espaces vierges spectaculaires, au milieu des réserves comptant parmi les plus réputées au monde
- **Bénéficiez d'un séjour dans des concessions privées** ; une plus-value primordiale pour immortaliser vos scènes de chasse et/ou pour avoir la flexibilité d'effectuer des safaris après le coucher du soleil
- **Appréciez ces instants privilégiés** pourtant si simples, le soir, en dégustant un apéritif sous les étoiles, autour du feu
- **Approchez les animaux** en toute sécurité, à bord d'un véhicule 4x4 ouvert, en bateau à moteur et, si le niveau de l'eau le permet, en mokoro (pirogue)
- **Appréciez la splendeur du delta de l'Okavango**, notamment lors d'un survol en avion-taxi
- **Admirez le coucher de soleil**, lors d'une croisière sur le mythique Zambèze et le long de la rivière Kwando
- **Découvrez les chutes Victoria**, un spectacle toujours éblouissant

VOTRE EXPERT EN PHOTO ANIMALIER

Photographe, réalisateur et cinéaste suisse, Chris Schmid est spécialisé dans l'histoire naturelle des régions les plus reculées, particulièrement pour les grands félins. Ses photographies ont été publiées dans de nombreux magazines internationaux y compris Animan. Ambassadeur Sony Europe et explorateur National Geographic, il a consacré sa vie à documenter la beauté naturelle de notre planète. Son objectif reste toujours le même : pénétrer la nature en son sein afin de faire prendre conscience de la fragilité de notre Terre et d'encourager des actions pour la préserver.



Chris est activement engagé dans la conservation de la faune et collabore étroitement avec WildAid, une organisation environnementale basée à San Francisco dont l'objectif est de réduire la demande en produits illégaux issus de la faune sauvage. En 2019, Chris a lancé Stay Wild™, une boutique de produits artisanaux, dont 50 % des bénéfices sont reversés à des organisations à but non lucratif afin de soutenir des projets visant à préserver la faune.

A QUI S'ADRESSE CE VOYAGE

Ce voyage est une sorte d'atelier sur la photo animalière. Nul besoin d'être un professionnel dans le domaine ni d'être équipé d'un appareil de dernière génération.

En contrepartie, il est indispensable d'avoir la passion de la « belle pose », du beau cliché avec la luminosité optimale.

Pour ce faire, vous séjournerez quatre nuits dans deux régions différentes. Ceci permet de repérer les différents groupes, notamment les félins. Les interactions entre les lions et les buffles notamment, se déroulent à intervalles réguliers.

Vous disposerez d'un véhicule privé permettant de vous déplacer à votre guise, en fonction des scènes repérées, et non pas en fonction d'un horaire prédéfini.

Ce voyage ne convient par conséquent pas forcément aux personnes souhaitant visiter un maximum de zones différentes en un minimum de temps.



FORMALITES D'ENTREE AU BOTSWANA

Les informations suivantes concernent les citoyens suisses résidant en Suisse et sont publiées sous réserve de modification par les autorités suisses ou du pays concerné (autres nationalités / pays de résidence : nous consulter).

La participation au voyage implique de se conformer aux exigences décrites ci-dessous ainsi qu'à leurs **changements éventuels**.

Le pays est-il actuellement ouvert ?	Oui
Quarantaine requise sur place ?	Non
Quarantaine requise au retour ?	Non
Un test PCR est-il requis ?	Non pour les personnes intégralement vaccinées 72h avant l'arrivée pour les non-vaccinés. (Important : le certificat du test négatif doit être en édité anglais et imprimé/pas de copie smart phone).
Vaccinations obligatoires ?	Aucune. La prophylaxie contre la malaria est hautement recommandée. Veuillez également vérifier que vos vaccins usuels soient à jour (hépatite, tétanos...)
Un visa est-il requis ?	Non.

FORMALITES D'ENTREE AU ZIMBABWE

Les informations suivantes concernent les citoyens suisses résidant en Suisse et sont publiées sous réserve de modification par les autorités suisses ou du pays concerné (autres nationalités / pays de résidence : nous consulter).

La participation au voyage implique de se conformer aux exigences décrites ci-dessous ainsi qu'à leurs **changements éventuels**.

Le pays est-il actuellement ouvert ?	Oui
Quarantaine requise sur place ?	Non
Quarantaine requise au retour ?	Non
Un test PCR est-il requis ?	Pour les personnes non vaccinées uniquement. Au plus tôt 48h/avant votre envol de Suisse (Important : le certificat du test négatif doit être en anglais) puis un autre 48h avant de quitter le territoire.
Vaccinations obligatoires ?	Aucune. La prophylaxie contre la malaria est recommandée. Veuillez également vérifier que vos vaccins usuels soient à jour (hépatite, tétanos...)
Un visa est-il requis ?	Oui. Mais il s'obtient sur place contre le versement d'une taxe de USD 30.

Voyager en temps de Covid nécessite de s'adapter aux normes sanitaires locales, lesquelles peuvent changer dans des délais très courts. Notamment, on ne peut exclure que certains lieux ou sites touristiques subissent des fermetures non prévisibles.

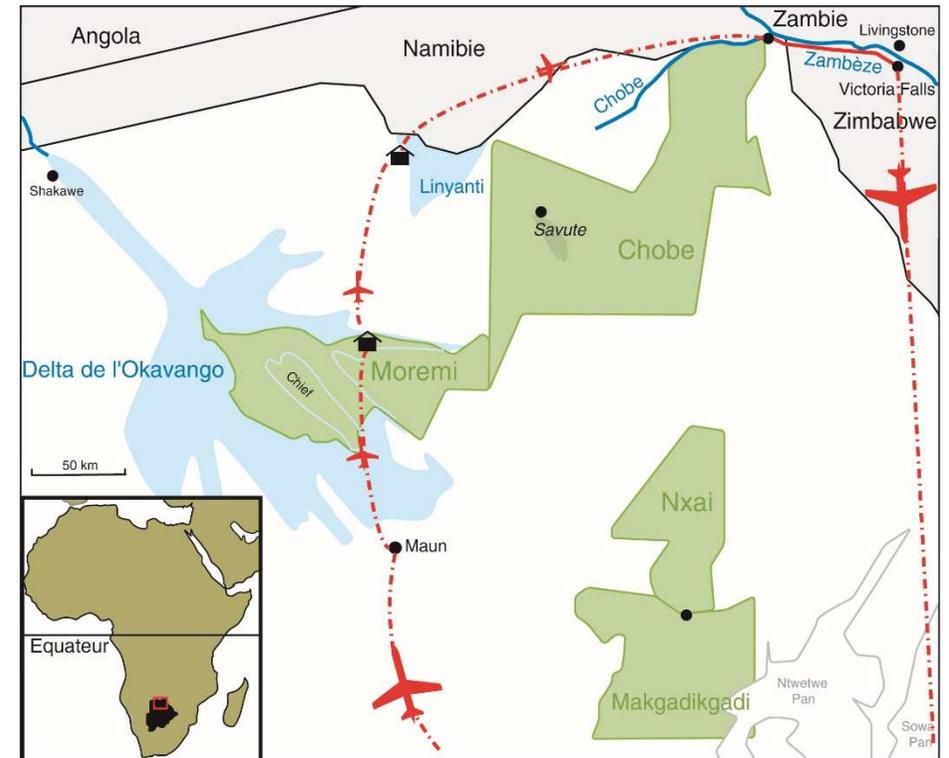
Certificat Covid-19 et conditions d'entrée

Pour voyager, vous devez être d'accord d'être soumis à un test PCR si cela est demandé, avant le départ ou sur place, que vous soyez vacciné ou non, même si celui-ci n'était pas requis au moment de votre inscription.

Si le certificat Covid-19 est nécessaire au voyage, une copie vous sera demandée lors de votre inscription afin de nous aider à compléter les formulaires d'entrée.

Si vous n'êtes pas vacciné, nous attirons votre attention sur le fait que l'OFSP recommande de se faire vacciner avant de voyager à l'étranger et que les conditions d'entrée d'un pays peuvent changer à tout moment. De plus en plus de pays exigent un certificat Covid-19 valable pendant toute la durée du voyage, sous la forme d'un QR code, voire imposent la vaccination. Si ces conditions d'entrée devaient être mises en place après votre inscription, cela ne sera pas une raison valable d'annulation.

CARTE



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	vendredi 13.01.23	Genève - Francfort (ou une autre ville européenne) - Johannesburg	vols	Nuit dans l'avion	
2	samedi 14.01.23	Johannesburg - Maun	vol	Thamalakane River Lodge	D
3	dimanche 15.01.23	Maun - Okavango	vol	Kwara Lodge	BLD
4	lundi 16.01.23	Delta de l'Okavango		Kwara Lodge	BLD
5	mardi 17.01.23	Delta de l'Okavango		Kwara Lodge	BLD
6	mercredi 18.01.23	Delta de l'Okavango		Kwara Lodge	BLD
7	jeudi 19.01.23	Okavango - Linyanti	vol	Lagoon Camp	BLD
8	vendredi 20.01.23	Concession de Kwando / Linyanti		Lagoon Camp	BLD
9	samedi 21.01.23	Concession de Kwando / Linyanti		Lagoon Camp	BLD
10	dimanche 22.01.23	Concession de Kwando / Linyanti		Lagoon Camp	BLD
11	lundi 23.01.23	Linyanti - Kasane - Victoria	vol, voiture	Ilala Lodge	BD
12	mardi 24.01.23	Chutes Victoria		Ilala Lodge	BD
13	mercredi 25.01.23	Victoria - Johannesburg - Zurich (ou une autre ville européenne)	vols		B
14	jeudi 26.01.23	Zurich - Genève	vol		

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : vendredi 13 janvier 2023

Genève - Francfort (ou une autre ville européenne) - Johannesburg

Envol en soirée de Genève à destination de Maun, via Francfort ou une autre ville européenne et Johannesburg.

Nuit dans l'avion.

Jour 2 : samedi 14 janvier 2023

Johannesburg - Maun

Accueil dès votre arrivée au Botswana et transfert à votre première lodge.

Thamalakane River Lodge se situe au bord de la rivière du même nom, à une vingtaine de kilomètres de Maun, en direction de la réserve de Moremi.



Cet établissement dispose de 16 spacieux bungalows, dont deux comprennent deux chambres à l'attention des familles.

Non loin de la rivière, le bar et la piscine, représentent des endroits parfaits pour se relaxer.



Nuit au Thamalakane River Lodge.

Jour 3 : dimanche 15 janvier 2023 **Maun - Okavango**

Peu après le petit déjeuner, votre chauffeur vous mènera à l'aéroport de Maun.

Envol en avion-taxi en direction du cœur du delta de l'Okavango en admirant, au passage, une étendue aride, puis des zones immergées et verdoyantes.



À votre atterrissage sur une île du delta, accueil et transfert pour votre camp. Dans le courant de l'après-midi, vous profiterez d'une première activité.

Kwara Camp est situé au nord-est de l'île de Chief, au bord de la réserve de Morémi, et bénéficie d'un des meilleurs emplacements du delta. Durant vos safaris, les guides du lodge vous feront découvrir les richesses animalières de cette superbe concession privée de 1'700 km² (6x fois le canton de Genève !) pour seulement trois camps.



Complètement rénové en 2019, ce camp est bâti au bord des eaux permanentes du delta de l'Okavango. Chacune de huit tentes de type Meru sont aménagées d'une petite terrasse et d'une salle d'eau avec douche et toilettes.



Pour vous prélasser durant les heures chaudes, une petite piscine est à disposition.



C'est en véhicule 4x4 ouvert que vous aurez l'occasion d'approcher les animaux. A Kwara, vous profiterez de l'avantage d'une concession privée, c'est-à-dire que votre guide pourra vous emmener hors des pistes et que vous pourrez profiter de safaris de nuit. Vous pourrez également découvrir la région lors de balade en mokoros (pirogues traditionnelles), en bateau à moteur, lors de safaris à pied ou d'une partie de pêche. Glisser sur une lagune couverte de nénuphars, s'arrêter sur un îlot et tenter une approche à pied d'un groupe de zèbres constitue une expérience inoubliable alliant quiétude et nature authentique.

Nuit à Kwara Camp.

Jours 4 - 6 :
lundi 16 au mercredi 18 janvier 2023
Delta de l'Okavango

À pied, en véhicule 4x4 ou en mokoro (pirogue), partez à la découverte de ce fabuleux écosystème.

Avec ses 1'600 km, le fleuve de l'Okavango représente le troisième cours d'eau d'Afrique australe par sa longueur. Il prend sa source en Angola avant de traverser la bande de Caprivi, en Namibie, pour finalement atteindre le Botswana. Les eaux de l'Okavango ont la particularité de ne jamais rejoindre l'océan, le cours du fleuve s'achevant dans le bassin du Kalahari, plus connu sous le nom du delta de l'Okavango.



Un voyage dans ce delta ne ressemble à aucun autre. Souvent qualifié de « joyau » du Kalahari, il captive l'imagination et suscite l'émotion à la vue des grands animaux sauvages qui le peuplent.



Durant votre séjour, vous aurez le privilège d'effectuer, si vous le souhaitez (contre supplément), un splendide survol de la région à bord d'un hélicoptère d'environ 45 minutes. Il vous permettra d'apprécier depuis les airs, ce formidable écosystème composé de brousse et de canaux.



Nuits à Kwara Camp.

Jour 7 : jeudi 19 janvier 2023 **Okavango - Linyanti**

Après un dernier lever de soleil sur la région, vous profiterez encore d'une activité avant de vous envoler pour la région de Linyanti/Chobe. Durant ce vol, vous quitterez les eaux du delta pour survoler une zone semi-aride composée de forêts clairsemées de mopanes, arbres dont le bois est extrêmement dense et aux feuilles en forme d'ailes de papillons. A votre atterrissage, un véhicule viendra vous chercher et vous emmènera à votre camp. Dans l'après-midi, départ pour un safari dans la région.



Le camp de Lagoon est composé de huit tentes de charme dressées sur des plateformes en teck qui donnent toutes sur la rivière Kwando, avec vue sur le parc national de Mudumu, dans le couloir du Caprivi.



Chaque bungalow se compose d'une chambre spacieuse, d'une salle de bains et d'une douche extérieure cloisonnée de roseaux.



Dans cette région, vous profiterez de faire des safaris en 4x4 de jour se terminant dans la nuit, des balades à pied ainsi que des tours en bateau sur la rivière Kwando. C'est un excellent moyen pour épier les animaux venant s'abreuver et observer une multitude d'oiseaux.



De nombreuses espèces animales abondent dans ces vastes étendues sauvages, créant un spectacle permanent où se côtoient les troupes de grands herbivores et les prédateurs toujours vigilants. À Lagoon, on peut observer régulièrement des éléphants, lions, léopards, guépards, girafes, zèbres, sassabi, kudus, cobes lechwe, impalas, gnous et cobes à croissant. C'est en plus l'un des meilleurs endroits pour l'observation des rares lycaons (chiens sauvages) et durant la saison sèche, la concentration d'éléphants est parmi la plus forte du pays.

Nuit au Lagoon Camp.

Jours 8 - 10 :
vendredi 20 au dimanche 22 janvier 2023
Concession de Kwando / Linyanti

Avec seulement deux camps répartis sur une vaste zone de plus de 232'000 hectares, la concession de Kwando est une région sauvage permettant d'apprécier un fabuleux environnement, tout en vous garantissant des activités exclusives, loin des cohortes de véhicules.

Cette réserve privée borde la rivière du même nom qui représente, durant la saison sèche, un des très rares points d'eau d'une grande partie du parc du Chobe. La concentration en faune y est souvent incroyable, avec une présence marquée de prédateurs.



Nuits au Lagoon Camp.

Jour 11 : lundi 23 janvier 2023
Linyanti - Kasane - Victoria

Savourez ces derniers instants privilégiés dans la brousse, avant de prendre un nouveau vol à destination de Kasane. Accueil dès votre arrivée et transfert (+/- 2h30) à Victoria, côté zimbabwéen.

En milieu d'après-midi, vous rejoindrez en voiture (+/- 20 min.) le fleuve du Zambèze, en amont des chutes. Vous embarquerez ensuite à bord d'un bateau et pourrez apprécier la tranquillité du lieu lors d'une croisière. Peut-être aurez-vous la possibilité d'observer des crocodiles, des éléphants ou des hippopotames... Votre navigation se terminera bien entendu avec le coucher du soleil sur le Zambèze, le plus souvent magique.



Retour à votre hôtel en début de soirée.



Les décors de l'Ilala lodge évoquent la grande époque de l'aventure et de la découverte de l'Afrique. L'hôtel est idéalement situé, à proximité des chutes et non loin du centre-ville.



Le parc national se trouve juste en face du domaine avec les embruns des chutes en arrière-plan. Ce lodge offre une cinquantaine de chambres réparties en trois catégories : standard, « deluxe » et suites. Toutes les chambres possèdent une salle de bains attenante, un ventilateur, une télévision satellite. Elles sont spacieuses, avec des portes vitrées s'ouvrant soit sur le jardin soit sur une petite terrasse. Cet établissement possède également un restaurant à la carte et une piscine.



Nuit au Ilala Lodge.

Jour 12 : mardi 24 janvier 2023 Chutes Victoria

Les chutes Victoria sont certainement l'une des curiosités naturelles les plus spectaculaires d'Afrique, voire du monde. Sur 1.6 km de large et sur plus de 100 mètres de hauteur, des millions de litres d'eau s'engouffrent dans les gorges du Zambèze. Le spectacle est époustouflant.



Les activités ne manquent pas. Il y a bien sûr la visite classique, une agréable (et rafraîchissante) balade à pied qui vous permet de longer les chutes. Il est

également possible de profiter d'une croisière en bateau au coucher du soleil sur le Zambèze ou d'une excursion d'une journée en canoë.



Les plus téméraires pourront profiter d'une impressionnante descente en rafting ou en tyrolienne dans les gorges du Zambèze, sans oublier le saut à l'élastique, depuis le fameux pont marquant la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe.

Mais il existe d'autres façons originales de découvrir les chutes. Vues du ciel, l'expérience est sensationnelle. Sur la terre ferme, il est possible, par exemple, d'organiser un safari dans une réserve privée située à proximité de la ville, afin notamment d'y observer le rhinocéros noir. Il y en a pour tous les goûts !

Nuit au Ilala Lodge

Jour 13 : mercredi 25 janvier 2023

Victoria - Johannesburg – Zurich (ou une autre ville européenne)

Vous disposerez encore de la matinée, avant de penser à votre transfert à l'aéroport de Victoria (+/- 30 min.) où il sera l'heure de penser à votre vol de retour en Suisse, via Johannesburg et Francfort (ou une autre ville européenne).

Jour 14 : jeudi 26 janvier 2023

Zurich - Genève

Arrivée à Genève en début de matinée.

PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne (abonné Animaparc) CHF 10'500.-

Options

Réduction sans la partie Victoria (2 nuits)	CHF	540.-
Supplément chambre/tente individuelle (max. 2)	CHF	900.-
Supplément vols en classe affaires		sur demande
Extension 2 nuits à Nxai Pan depuis Maun	CHF	1'300.- (*)
Extension 2 nuits dans le Kalahari Central	CHF	1'480.- (*)
(*) base individuelle		

Option : survol du delta 45 min. en hélicoptère CHF 500.-
(montant à confirmer. En fonction du nombre de personnes.)

Sur la base d'un groupe de 6 à 8 participants.

Prestations incluses

- Les vols internationaux en classe économique, toutes taxes incluses Genève – Johannesburg – Maun et Victoria – Johannesburg – Genève
- Tous les transferts, principalement en avions-taxis selon programme
- Le circuit safari à bord d'un véhicule 4x4 privés, avec guides anglophone
- L'accompagnement au départ de Genève par votre expert photo animalière
- L'hébergement en chambre/tente double
- La pension complète durant le safari au Botswana (1/2 pension à Victoria)
- Une sélection variée de boissons (hors champagnes, spiritueux) durant le safari au Botswana
- Un service de blanchisserie durant le safari au Botswana
- Les droits d'entrée dans les concessions au Botswana
- Une croisière sur le Zambèze à Victoria
- Une documentation de voyage
- Une assistance francophone durant l'intégralité du voyage

Non compris

- Tous les éventuels tests PCR
- La pré-sélection des sièges sur les vols internationaux
- Le visa à l'arrivée au Zimbabwe (USD 30)
- Certaines boissons (spiritueux, champagnes) durant le safari au Botswana, toutes les boissons à Maun et à Victoria
- Le repas de midi à Maun et à Victoria
- Toute activité non spécifiée à Maun et à Victoria y compris l'entrée aux chutes (USD 30, de même que la taxe pour le Zambèze USD 10 à régler sur place)
- Les dépenses personnelles & les pourboires
- L'assurance annulation/assistance obligatoire
- La majoration de 3% en cas de paiement par carte de crédit

Suggestion :

Il vous est possible de prolonger votre séjour de différente manière, notamment en optant par exemple pour une extension au début du voyage pour se rendre dans les régions semi-désertiques de Nxai Pan et/ou du Central Kalahari

Extension à Nxai Pan et/ou dans le Kalahari Central

Bien que coupé par la route reliant Maun à Nata, Makgadikgadi Pan et Nxai Pan forment un seul et même parc.



Ce parc national abrite une des dernières grandes migrations animales de notre planète, principalement composée de zèbres.

Les pans sont les vestiges d'un immense lac alimenté autrefois par l'Okavango dont les eaux charriaient le sel provenant de son bassin hydrographique.



La cuvette n'ayant pas d'issue le sel s'est accumulé dans les dépressions, s'ensuivirent des bouleversements tectoniques et climatiques qui provoquèrent l'assèchement du lac, découvrant les dépôts salins (les pans). Principalement visibles du côté de Makgadikgadi Pan, une excursion d'une journée est toutefois possible, si l'on séjourne à Nxai Pan (comptez +/- 2h par trajet selon l'état de la piste).



PARTEZ BIEN ASSURES !

Avant d'entreprendre un voyage, il est important d'être bien assuré.

Nous vous rappelons qu'à l'inscription à l'un de nos voyages :

- Il est obligatoire d'être au bénéfice d'une **assurance voyage annulation-assistance**
- Il est facultatif mais fortement recommandé d'être au bénéfice d'une **assurance maladie complémentaire**

Le Covid-19 est à présent considéré par les principales assurances comme une maladie et couvrent ce risque, sauf lorsque le pays de séjour figure sur la liste des destinations non recommandées par l'OFSP ou le DFAE.

En revanche, il est important de noter que la plupart des assurances ne couvrent généralement pas le risque de mise en quarantaine au retour d'un voyage (cas des pays figurant sur la liste OFSP « Quarantaine obligatoire pour les voyageurs entrant en Suisse »). Nous ne saurions être tenus responsables des frais occasionnés par une éventuelle quarantaine.

Nous vous recommandons de vérifier auprès de vos assurances l'étendue de votre couverture (événements couverts / non couverts).



CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

Préambule – Information relative à nos offres

Si vous n'avez jamais fait l'expérience de voyager avec Au Tigre Vanillé, sachez que notre approche est singulière. Notre point de départ : vous, vos attentes, vos centres d'intérêts, vos goûts ... A partir de là, nous établissons une proposition de voyage personnalisée.

Chez nous, il n'y a ni catalogue ni voyages standardisés. Au contraire, nos spécialistes s'investissent dans votre projet pour vous proposer un voyage unique.

Chaque offre nécessitant un travail conséquent d'analyse, de conception et de recherche des disponibilités (guides, vols, hôtels, excursions...), à partir de la troisième offre, nous vous demandons un acompte de 500.- CHF par personne.

Bien sûr, si le voyage se concrétise, cette somme sera déduite du montant total du voyage. Mais si le voyage ne se réalisait pas, le montant n'est pas remboursable et couvrira le travail effectué.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait

mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Étrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera

de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains

manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;
- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien.

ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



Travel Professional Association

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé Sàrl

8 rue de Rive

CH-1204 Genève, Suisse

Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève